

Gaël Giraud, chef économiste à l'Agence Française de Développement

Les communs : projet de société et d'avenir

Si on devait résumer en 4 mots-clés la conférence de Gaël Giraud, ce serait écologie, économie, éthique et solidarité.

Contexte écologique

Selon Gaël Giraud, le contexte climatique actuel est tel que l'on risque d'aboutir à une augmentation de la température nettement supérieure à 2°C d'ici 2100, seuil supérieur pourtant fixé par les Etats des Nations Unies à la COP21. C'est une véritable hécatombe qui risque de s'abattre sur la planète. L'histoire montre que ce type d'hécatombe s'est déjà produit à la fin du XIX^{ème} siècle au Brésil, en Afrique, en Inde et en Chine où sécheresse et inondations dues à un phénomène de type El Niño a provoqué 50 millions de morts dans l'indifférence des puissances coloniales (cf Mike Davis, Génocides tropicaux).

Aujourd'hui 80% de l'énergie consommée au niveau mondial provient des énergies fossiles (pétrole, gaz et charbon dont l'extraction est en augmentation en Afrique du Sud, en Indonésie, en Chine et en Allemagne). Cette utilisation massive des énergies fossiles est la principale responsable des émissions de gaz à effet de serre. Les conséquences sont de 3 ordres :

- montée des eaux : déjà des pays sont fortement impactés comme le Bangladesh ou le Vietnam. New York risque d'être submergé d'ici la fin du siècle.
- fonte des glaciers : dans les Andes une ville comme La Paz, capitale de la Bolivie, est déjà au milieu du désert. Les grands fleuves asiatiques prenant leur source dans l'Himalaya pourraient s'assécher.
- érosion des sols et destruction des écosystèmes naturels: le déplacement du gradient de température à la surface de la Terre entraîne le déplacement de la population animale et de la flore, ce qui aboutit à la destruction des écosystèmes et la prolifération des bactéries et virus.

Gaël Giraud entrevoit tout de même deux raisons d'espérer. Certes nous sommes confrontés à la raréfaction de la ressource en eau, mais nous savons aussi qu'il y a d'énormes ressources en eau potable présentes sous terre. A cet égard, un ingénieur français Alain Gachet a mis au point une méthode très efficace de détection des aquifères, contenant d'énormes quantités d'eau potable, à partir d'images radar prises par satellite (cf Alain Gachet, L'homme qui fait jaillir l'eau du désert). Un deuxième point positif vient du fait qu'on ne manque pas d'argent (30% d'augmentation par an par les banques centrales) mais il faut le rediriger vers les économies vertes. Pour financer de toute urgence, en raison du réchauffement climatique, l'infrastructure des économies vertes il faut sur 15 ans entre 50000 et 90000 milliards, ordre de grandeur du PIB mondial (PIB de la France 2000 Milliards).

Contexte économique

Pour l'économiste Gaël Giraud il y a, depuis 40 ans, une tentative de privatiser l'espace social, les biens sociaux étant assimilés à des marchandises. Aucune analyse économique ne justifie de telles privatisations.

Dans le projet européen de la zone euro, la création monétaire a été privatisée. Ce sont des banques privées qui créent la monnaie. Pour le particulier, emprunter de l'argent à une banque correspond à une ligne de code sur l'ordinateur de la banque. La création monétaire ne coûte rien, mais elle ne peut se faire que s'il y a un emprunteur. Elle est régie par des règles financières, à savoir respecter un ratio de réserve obligatoire de 1%. Si la banque prête à un particulier 100 €, elle doit, pour maintenir ce ratio, elle-même emprunter 1 € à la banque centrale qui est tenue de lui prêter au taux en vigueur (aujourd'hui négatif). Pour des raisons historiques, la banque centrale européenne est indépendante de tout pouvoir politique. Elle est donc totalement antidémocratique et peut faire pression sur des gouvernements nationaux pour des raisons qu'elle juge légitimes telles que l'intérêt des créanciers et des banques privées. Cela s'est manifesté lors de la crise grecque de 2015 où la banque centrale a refusé d'imprimer des billets laissant les distributeurs de billets vides pendant 15 jours. Les billets de la Grèce étant imprimés en France, la Grèce a été obligée de se plier au pouvoir de la banque centrale.

Le pouvoir de création monétaire étant confié aux banques et non plus à l'Etat (jusqu'en 1973 la banque de France pouvait créer de la monnaie) deux difficultés surgissent : d'une part quels intérêts ont les banques à prêter de l'argent pour des investissements publics et sociaux, d'autre part est-on à l'abri que le contribuable vienne en renfort d'une banque qui fait faillite. L'exemple récent de la Monte dei Paschi di Siena, la plus ancienne banque au monde, montre que c'est l'Etat italien qui est venu à la rescousse. Le rapport remis par Gaël Giraud au Parlement européen en 2015 montre que l'union bancaire européenne ne protège en aucun cas le contribuable des faillites de banques privées.

Les biens communs, projet de société

Pour comprendre le concept de communs, il faut revenir à la vieille partition faite entre 1940 et 1980 par les économistes entre biens publics et biens privés. A un bien privé correspondent une consommation rivale (2

personnes peuvent être en rivalité vis-à-vis de ce bien) et un accès réglementé (il faut payer pour obtenir ce bien) ; par contre à un bien public correspondent une consommation non rivale et un accès non payant. Typiquement éducation et culture devraient appartenir aux biens publics, alors que les biens de consommation appartiennent légitimement aux biens privés.

Le concept des biens communs a été développé par Elinor Ostrom, qui fut la première femme à recevoir le prix Nobel d'économie, en 2009.

Elle montre que la frontière entre bien public et bien privé est poreuse. Gaël Giraud prend l'exemple d'une piscine publique : a priori la consommation n'est pas rivale, mais en cas de forte affluence il sera difficile de nager et l'accès à la piscine peut être réglementé. L'exemple du musée dont l'accès peut être gratuit ou payant montre que c'est une décision politique qui en fait réellement un bien public ou non. En matière d'éducation, celle-ci était privée jusqu'au XIX^{ème} siècle, avant de devenir publique ; aujourd'hui on assiste au chemin inverse de transformation de l'éducation bien public vers un bien privé.

Il existe des biens qui ne sont ni publics ni privés, par exemple des biens communs dont la consommation est rivale (comme les biens privés) et dont l'accès ne peut pas être réglementé facilement (comme les biens publics). Gaël Giraud donne l'exemple d'un mode de gouvernance qu'il a rencontré en Guinée dans des zones forestières où l'élevage est impossible et où la seule source de protéines est liée à la création d'un étang pour la pisciculture. Il s'agit d'un bien commun dans la mesure où la consommation des poissons étant limitée, elle est rivale ; même si la pêche est gratuite, elle nécessite cependant une réglementation précise pour éviter la destruction de la chaîne trophique (cet exemple pourrait s'étendre à tout l'océan qui pourrait voir l'extinction de certaines espèces de poissons qui seraient alors remplacés par des méduses !).

Le logiciel libre et le copyleft (par opposition au copyright) sont des biens communs. Dans le copyleft il n'y a pas de droit d'auteur ; ce bien peut être enrichi, modifié par quiconque à condition d'utiliser les mêmes règles de copyleft.

Il existe aussi des biens hybrides tels que le Velib'. Dans ce cas il y a séparation des 3 piliers de la propriété privée définis par le code civil, dérivé du droit romain puis du droit canonique au XI^{ème} siècle, à savoir *usus*, *fructus*, *abusus*. On paye un droit pour utiliser (*usus*) le vélo, mais on ne peut pas faire fructifier ce bien (*fructus*) en sous-louant par exemple et on ne peut pas modifier ce bien (*abusus*). Cette mise en exergue de l'usage par rapport à la propriété nous conduit tout naturellement à une économie circulaire et une économie de fonctionnalité (exemple des voitures partagées).

Jusqu'à présent, l'ONU et la communauté internationale dans son ensemble considéraient que le climat et l'environnement étaient des biens publics. En fait c'est une erreur car cela aurait impliqué que ces biens soient gérés par un Etat mondial qui n'existe pas. Il faut donc les considérer comme des biens communs.

D'une façon générale si le bien commun ne peut pas être géré par l'Etat et par le Marché, alors il faut des règles très précises pour imposer leur pérennité. Celles-ci sont de 2 ordres :

- il faut déterminer qui appartient à la communauté qui le gère et comment sortir de cette communauté.
- il faut mettre en place des métarègles pour gérer les conflits d'interprétation des règles.

Il s'agit d'un vrai projet de société qui s'oppose à la forte tendance actuelle de privatisation. Karl Polanyi soulignait déjà dans les années 30 (*cf* La Grande Transformation) l'utopie de la privatisation, qui ne peut que conduire à déchirer tout lien social, et en conséquence à induire des dérives dictatoriales. Selon Karl Polanyi le danger de la privatisation peut s'exercer sur trois sortes de biens : la Terre (ressources naturelles, voir premier paragraphe sur l'écologie), la Monnaie (voir les conséquences néfastes d'un désengagement de l'Etat concernant la monnaie dans le deuxième paragraphe), le Travail. Si celui-ci devait être considéré comme un bien privé, alors on aboutirait à de l'esclavage (selon le triptyque *usus, fructus, abusus*, le patron peut user de la force de travail de l'employé, peut le faire fructifier et peut le détruire). L'ubérisation doit nous faire réfléchir sur l'évolution du travail qui est en train de se mettre en place afin d'éviter toute forme d'esclavage. Pour Gaël Giraud l'idée du revenu universel était une bonne idée dans la mesure où, grâce au revenu universel, le travail n'est plus considéré comme une marchandise puisqu'on peut s'en abstraire.

En résumé les nombreux exemples donnés par Gaël Giraud nous font comprendre que la vieille dichotomie marchés (privé)/Etat (public), qui aujourd'hui tend vers de plus en plus de privé, peut être surpassée et enrichie par de nouveaux modes de gouvernance, dont les biens communs. Ceci implique cependant de mettre en place des règles précises et des métarègles de gestion des conflits d'interprétation des règles de premier niveau.

Jacques Augé, Président des Vendredis de Gif